

**Rapport du Président**

Séance Publique du  
vendredi 19 mars 2010

**Service instructeur**

Service du Développement  
économique, de l'Enseignement  
Supérieur et du Tourisme

**2<sup>ème</sup> Commission**

**N° CG-2010-1-2-3**

**Service consulté**

Mission Aménagement de la Montagne  
Direction des Routes et des Transports  
Association Départementale du  
Tourisme

**ETUDE-ACTION SUR LES TRANSPORTS COLLECTIFS A VOCATION  
TOURISTIQUE DANS LES VOSGES DU SUD - PARC NATUREL REGIONAL DES  
BALLONS DES VOSGES**

Résumé : *Il est proposé d'accorder une subvention de 15 700 € au Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges qui réalise une étude-action sur les transports collectifs à vocation touristique dans les Vosges du Sud.*

Le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (PNRBV) assure depuis 10 ans la maîtrise d'ouvrage de la Navette des Crêtes, en partenariat avec plusieurs partenaires. Conçue comme un dispositif expérimental dans le cadre de l'application du Schéma d'Accueil de la Grande Crête des Vosges validé en 1998 par le Comité Syndical du Parc et circulant initialement sur la seule route des Crêtes, elle a peu à peu évolué en intégrant les liaisons avec les vallées. Les objectifs de ce dispositif estival d'animation et de découverte des Hautes Vosges étaient les suivants :

- contribuer à réduire l'impact et les nuisances des véhicules motorisés en offrant une alternative aux déplacements en voitures particulières ;
- valoriser la découverte piétonne et linéaire de la Grande Crête à travers le sentier des crêtes (GR5).

Aujourd'hui, l'ensemble des partenaires du projet reconnaît que le PNRBV a atteint ses objectifs techniques. Par ailleurs, la progression régulière de la fréquentation des lignes, l'extension du réseau et la contribution financière récente des communautés de communes et villes-portes montrent incontestablement le fort enracinement de la Navette des Crêtes dans le tissu social local.

Toutefois, on constate actuellement une saturation du dispositif qui a atteint ses limites de fonctionnement, ainsi qu'un désengagement de certaines collectivités financeurs qui souhaitent que des solutions soient trouvées pour pérenniser le système.

Enfin, de plus en plus de collectivités territoriales et d'usagers expriment de nouvelles demandes :

- extension du réseau (par exemple, il existe une demande non satisfaite au départ de SELESTAT et de BELFORT) ;
- augmentation de la durée de circulation (toute la semaine en été / hiver) ;
- développement de l'attractivité touristique des transports en commun tout en garantissant l'accès aux populations locales ;
- pérennisation juridique et financière du système à long terme.

Cette évolution de la demande, combinée aux difficultés rencontrées par le maître d'ouvrage pour financer la Navette des Crêtes, implique de repenser le système globalement, ainsi qu'à une échelle élargie. Par ailleurs, il s'avère nécessaire de renforcer le réseau de lignes structurantes dans le massif en abordant la question du transport des personnes globalement, à savoir en englobant l'approche touristique, service à la population et déplacements domicile-travail.

Cette reconfiguration d'un système de transport est un des objectifs prioritaires du PNRBV, avec pour objectif de favoriser l'intermodalité entre les différents modes de transports. Le système KONUS allemand constitue une référence possible dans ce domaine.

C'est dans ce contexte que le PNRBV a souhaité initier une étude-action visant à la mise en place progressive d'un système de transports collectifs à vocation touristique dans les Vosges du Sud, avec pour objectifs :

- la faisabilité technique, juridique et financière du projet ;
- l'étude approfondie sur des cas particuliers (phase pré-opérationnelle).

Le cas échéant, il pourra être envisagé de lancer ultérieurement une expérimentation sur un ou des territoires volontaires (phase opérationnelle si le système peut être pérennisé) ; il est précisé que cette phase n'est pas prévue dans le cadre de la présente démarche.

L'étude a été confiée après appel d'offres à un groupement de cabinets, composé notamment de Missions Publiques et DE Conseils. Le coût total de la mission s'élève à 107 640 €, financé comme suit :

FEDER interrégional Massif des Vosges	26 910 €
Conseil Régional Alsace	15 700 €
Conseil Régional Lorraine	15 700 €
Conseil Régional Franche-Comté	8 965 €
Conseil Général Vosges	15 700 €
Conseil Général Haut-Rhin	15 700 €
Conseil Général Territoire de Belfort	8 965 €
Total	107 640 €

L'étude a démarré début de l'année 2010 et devrait durer un an.

Le PNRBV a prévu, en attendant l'issue de cette étude, de reconduire la Navette des Crêtes en 2010 selon les mêmes modalités que les années précédentes.

La subvention sollicitée auprès du Département, 15 700 €, pourrait être prélevée sur l'enveloppe de crédits réservée aux projets s'inscrivant dans le cadre de la Convention Interrégionale pour le Massif des Vosges. Pour mémoire, l'engagement financier global du Département, qui a été adopté par la délibération n°2007/IV-11è/10 lors de la Séance Plénière du 22 juin 2007, s'élève dans ce cadre à 11,5 millions d'euros, dont 2,085 millions sont consacrés aux actions touristiques. Ces crédits ont en particulier été prévus pour les projets des mesures 1.2.2 : projets de randonnée itinérante associant tous les aspects et mesure 1.2.3 : projets de diversification de l'offre d'hébergement, ainsi que pour la Maison du Munster.

Il conviendrait, afin de pouvoir faire émarger la subvention prévue pour cette étude, de préciser qu'un montant de 15 700 € sera mobilisé pour ce projet dans le cadre de la mesure 1-5 « améliorer la mobilité interne au Massif ».

M. Bernard NOTTER, Président de la Commission Voirie, Infrastructures et Transports, est le représentant du Département au sein du Comité de Pilotage mis en place par le PNRBV pour le suivi de cette étude en tant que titulaire et M. Pierre GSELL en tant que suppléant.

Il est précisé que le suivi du projet est assuré par la Direction des Routes et des Transports pour la partie technique et par le Service du Développement Economique, de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme pour la partie financière.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'accorder une subvention à hauteur de 15 700 € au Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (PNRBV) pour la réalisation d'une étude-action sur les transports collectifs à vocation touristique dans les Vosges du Sud ;
- de modifier la délibération n°2007/IV-11è/10 votée lors de la Séance Plénière du 22 juin 2007 relative à la Convention Interrégionale pour le Massif des Vosges, en précisant qu'un montant de 15 700 € sera réservé pour ce projet dans le cadre de la mesure 1-5 « améliorer la mobilité interne au Massif » ;
- de prélever les crédits sur le chapitre 65, fonction 94, nature 65735, programme F743 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER